

# Les acteurs de la distribution

## Quel rôle dans la gouvernance alimentaire territoriale ?

Camille Billion, Virginie Baritaux, Sylvie Lardon et Salma Loudiyi

Depuis la fin des années 1990, on observe un regain d'intérêt pour l'alimentation, aussi bien de la part des consommateurs, qui font preuve d'une attention toute particulière au contenu de leur assiette (Bricas *et al.*, 2013), que de certains acteurs publics, qui investissent progressivement le champ alimentaire. Cette tendance se traduit notamment par la remise en cause du modèle agroalimentaire dominant qualifié d'« agro-industriel », globalisé et intensif (Rastoin et Ghersi, 2010), au profit du développement de nombreuses initiatives, orientées vers la relocalisation des activités de production et de distribution au sein des territoires. De telles initiatives constituent la base des « systèmes alimentaires alternatifs » (Deverre et Lamine, 2010), c'est-à-dire des systèmes qui visent à proposer des modèles de développement différents, orientés vers la recherche d'une plus grande durabilité. Ces initiatives sont cependant portées par une diversité d'acteurs (publics et privés, acteurs des filières et de la société civile, etc.). Elles sont également souvent atomisées et peu mises en cohérence, limitant ainsi leur développement et questionnant leur capacité à réellement porter une réorientation des systèmes alimentaires vers des modèles plus durables (Deverre et Lamine, 2010 ; Fournier et Touzard, 2014). C'est ce constat, en particulier, qui a conduit certains chercheurs à s'interroger sur les interactions et la coordination des relations entre les divers acteurs portant ces initiatives (Wiskerke, 2009 ; Renting et Wiskerke, 2010), c'est-à-dire sur des questions liées à la gouvernance de l'alimentation.

Nous proposons ici d'étudier le cas spécifique des « acteurs de la distribution », c'est-à-dire des intermédiaires qui prennent en charge, au titre de leur activité principale, les fonctions de distribution (Dioux et Dupuis, 2009) permettant la mise à disposition, aux consommateurs finaux, des produits alimentaires (détaillants, grossistes, etc.). En effet, s'ils occupent une place centrale au sein des systèmes alimentaires, les acteurs de la distribution ont, jusqu'ici, peu été pris en compte, aussi bien dans les réflexions sur la gouvernance de l'alimentation, que sur la territorialisation des politiques publiques alimentaires (Ilbery et Maye, 2006 ; Lamine, 2014). Pourtant, nous faisons l'hypothèse que leur position centrale dans les systèmes alimentaires, tout comme leurs compétences spécifiques, peuvent leur conférer un rôle privilégié au sein des territoires, pour favoriser l'accès des consommateurs à une alimentation de proximité.

Ainsi, quel rôle les acteurs de la distribution occupent-ils en matière d'alimentation de proximité et de quelle façon peuvent-ils être associés aux initiatives de relocalisation des activités agricoles et alimentaires ? Comment les acteurs des systèmes alimentaires, et en particulier les acteurs de la distribution, conçoivent-ils le concept de gouvernance alimentaire territoriale ? Quel rôle envisagent-ils pour les acteurs de la distribution dans cette gouvernance ? Ces questions ont été explorées sur la base d'une série d'entretiens réalisés auprès d'acteurs divers (publics, privés ou associatifs) susceptibles de jouer un rôle dans le développement d'une alimentation de proximité.

Dans un premier temps, un état de l'art sur les enjeux de gouvernance alimentaire territoriale et la place des distributeurs dans l'alimentation de proximité sera présenté, suivi de la démarche méthodologique adoptée pour l'étude. Puis, les résultats mettront en évidence la perception que les acteurs rencontrés ont de la place des distributeurs en matière d'alimentation de proximité et de leur rôle dans les processus de gouvernance alimentaire territoriale, avant d'évoquer les freins et leviers relatifs à leur prise en compte. La conclusion sera l'occasion de revenir sur les faits saillants issus des entretiens concernant les liens entre acteurs de la distribution et gouvernance alimentaire territoriale.

Il peut être noté que, dans la suite de cet article, nous ferons référence de façon indifférenciée aux acteurs de la distribution, aux distributeurs, ou encore, aux intermédiaires de la distribution, en les définissant comme les acteurs qui exercent, à titre principal, des fonctions de distribution.

# 1. La gouvernance alimentaire territoriale

L'émergence d'alternatives nombreuses au modèle agro-industriel dominant, sous la forme de systèmes alimentaires alternatifs, a conduit à une évolution de la gouvernance de l'alimentation. En effet, cette dernière prend progressivement un tournant territorial, l'alimentation de proximité y occupant une place centrale. Les acteurs intermédiaires des systèmes alimentaires (transformateurs, distributeurs, transporteurs, etc.) sont cependant peu associés à cette gouvernance alimentaire en évolution et, de façon générale, peu pris en compte dans l'analyse des processus de relocalisation de l'alimentation (Praly *et al.*, 2014). Certains d'entre eux font néanmoins preuve d'un intérêt croissant pour les initiatives de relocalisation alimentaire.

## 1.1. La place de l'alimentation de proximité

La notion de gouvernance alimentaire peut se définir comme l'ensemble des processus de coordination des acteurs autour d'un enjeu alimentaire commun (Marsden, 2000). Lamine *et al.* (2012), s'appuyant sur le cadre d'analyse de la gouvernance de Rhodes (1997), identifient trois catégories d'acteurs participant aujourd'hui à la structuration de la gouvernance alimentaire : la société civile, les acteurs du marché et l'État. Face à l'évolution de la prise en compte des enjeux alimentaires, le rôle et le positionnement de ces acteurs évoluent, induisant également une redéfinition de leurs relations (Winter, 2006 ; Renting et Wiskerke, 2010 ; Lamine *et al.*, 2012).

Dans la société civile, certains consommateurs expriment la volonté d'être « acteurs de leur alimentation » (Lamine et Perrot, 2008 ; Dubuisson-Quellier, 2009 ; Amemiya, 2011 ; Bricas *et al.*, 2013) et de participer à la défense d'un modèle alimentaire plus durable. Cela se traduit par la multiplication d'initiatives visant à soutenir des modes de production et/ou de distribution dits alternatifs comme les associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), qui ont émergé en France au début des années 2000.

De leur côté, les acteurs du marché, et en particulier les acteurs de l'offre (producteurs agricoles, transformateurs, distributeurs, etc.), réorientent leurs stratégies (Brunori *et al.*, 2013). Les producteurs agricoles développent des initiatives, individuelles ou collectives, visant à mieux

maîtriser la commercialisation de leurs produits (et notamment à conquérir un pouvoir de marché plus important face à la grande distribution), à travers le développement de la vente directe par exemple. Les autres acteurs de l'agroalimentaire, en particulier certains distributeurs, ont également commencé à tirer parti des opportunités fournies par les nouvelles attentes des consommateurs en relocalisant une partie de leur approvisionnement ou en créant des liens directs avec les producteurs (Ilbery et Maye, 2006 ; Hinrichs, 2013). Ainsi, en France, la part des produits locaux représentait, en 2011, 5 à 10 % de l'offre des détaillants alimentaires (Christy et Scandella, 2011).


Les pouvoirs publics ou les gouvernements locaux se saisissent également de la question alimentaire de façon renouvelée. Celle-ci n'est plus envisagée au prisme de la seule sécurité alimentaire et ne tient donc plus seulement à la disponibilité des ressources et à la productivité des systèmes. Cette vision implique de conduire les réflexions à un niveau local, en prenant en compte la diversité des acteurs concernés et leurs interactions (Hinrichs, 2013 ; Maye et Kirwan, 2013), conduisant alors à engager des processus de gouvernance territoriale (Marsden, 2013). En Europe, par exemple, depuis le début des années 2000, les politiques alimentaires sont peu à peu reconnues comme des politiques publiques à part entière (et non plus seulement agricoles) répondant autant à des problématiques de santé, qu'environnementales, économiques ou sociales (Lamine *et al.*, 2012). Par ailleurs, on observe une prise de conscience de la nécessité de déplacer la décision à un niveau plus décentralisé, qui se traduit par la territorialisation des politiques publiques associées.

Le fait d'encourager les partenariats public-privé et les approches territorialisées de l'alimentation, couplé à l'ancrage fort au territoire des initiatives évoquées, a conduit à qualifier la gouvernance alimentaire de « territoriale » (Touzard *et al.*, 2012). Pour Rastoin (2014), la gouvernance alimentaire repose notamment sur « un dispositif de coordination d'acteurs et de mutualisation de moyens [...] à l'échelle d'un territoire ». Les acteurs présents sur un territoire, généralement infrarégional, devraient donc être en mesure de participer au développement de leur propre territoire pour contribuer à la gouvernance de l'alimentation. La gouvernance alimentaire territoriale relève alors de l'ensemble des processus de coordination des acteurs autour de la question alimentaire à l'échelle territoriale, visant à favoriser leur organisation et à limiter l'atomisation des initiatives touchant aux systèmes alimentaires.

L'un des objectifs de ces processus de gouvernance serait alors de permettre un rapprochement entre production et consommation alimentaires au sein des territoires. Ce rapprochement est d'abord envisagé sur le plan social et relationnel avec une volonté de réduire le nombre d'intermédiaires entre les producteurs agricoles et les consommateurs, à travers le développement des circuits courts notamment (Chiffolleau, 2008 ; MAAP, 2009). Il est également recherché sur le plan spatial, dans la mesure où l'on souhaite réduire les distances entre les consommateurs et l'origine des produits alimentaires (Chaffotte et Chiffolleau, 2007 ; Mundler, 2007). Le développement d'une alimentation de proximité (Hérault-Fournier *et al.*, 2014) est donc au centre de ces nouveaux processus de gouvernance alimentaire territoriale, au sens où l'on cherche à développer des « circuits de proximité », c'est-à-dire des « circuit[s] de commercialisation qui mobilise [nt] les proximités géographique et organisée entre acteurs du système alimentaire et permet [tent] ainsi une meilleure viabilité économique pour les producteurs » (Praly *et al.*, 2014). Néanmoins, une analyse de la littérature et des dispositifs portés par les pouvoirs publics montre une focalisation sur les circuits courts (particulièrement la vente directe) d'une part, (Chiffolleau, 2008 ; Deverre et Lamine, 2010 ; Olivier et Coquart, 2010 ; Vincq *et al.*, 2010) et sur l'organisation de l'approvisionnement de la restauration collective publique d'autre part (Izumi *et al.*, 2010 ; Le Velly, 2010 ; Le Velly et Bréchet, 2011). De telles approches présentent ainsi des limites, dans la mesure où elles tendent à négliger une grande partie des acteurs de l'alimentation.

## 1.2. Une faible prise en compte des acteurs de la distribution

En dehors de la restauration collective, les acteurs intermédiaires entre producteurs agricoles et consommateurs, et en particulier les acteurs de la distribution, sont régulièrement ignorés, voire écartés, des projets de développement de l'alimentation de proximité (on peut également noter un net déficit de travaux sur le rôle des transformateurs, qui participent également à la fonction alimentaire sur les territoires).

Pourtant, Praly *et al.* (2014) soulignent qu'en se focalisant sur les circuits courts, et donc sur le critère de longueur du circuit de commercialisation (pas d'intermédiaire ou un seul entre producteur et consommateur, tel que défini par le ministère en charge de l'agriculture en 2009 ;  MAAP, 2009), les systèmes construits sur la base d'une proximité géographique

entre acteurs, mais impliquant plus d'un intermédiaire entre agriculteurs et consommateurs, sont négligés. Or, ces mêmes auteurs montrent que le fonctionnement d'un circuit de proximité ne peut s'appuyer uniquement sur une proximité géographique entre acteurs. Cette dernière doit être « activée » pour permettre de répondre à un besoin de « fonctionnalité » de ces circuits, dont le rôle est d'assurer que les conditions nécessaires à l'acheminement et l'adaptation du produit agricole à la consommation soient réunies. En effet, une faible distance spatiale entre un producteur et un consommateur ne suffit pas toujours pour qu'un circuit alimentaire de proximité existe, le produit devant pour cela être acheminé jusqu'au consommateur, en nécessitant parfois une transformation et un conditionnement préalables. Praly *et al.* (2014) montrent également que la proximité organisationnelle n'est pas forcément indispensable, dans la mesure où elle peut être « médiatisée », soit par des outils de communication, soit par des acteurs intermédiaires. Ces auteurs mettent ainsi en avant l'importance du rôle des intermédiaires pour la valorisation de la proximité géographique. En particulier, les intermédiaires de la distribution, qui possèdent des compétences, savoirs et équipements – dont ne disposent pas les consommateurs ou les producteurs – sont en mesure de prendre en charge un certain nombre de fonctions, qui permettent une meilleure accessibilité des produits alimentaires locaux aux consommateurs. De fait, leur position d'intermédiaire et leurs compétences peuvent conférer aux distributeurs un rôle au cœur de l'articulation entre circuits courts et circuits longs, ou entre systèmes alimentaires alternatifs et plus conventionnels (Lamine, 2014 ; Clark et Inwood, 2015).

Quelques travaux se sont penchés sur le rôle des intermédiaires dans la mise en place d'une alimentation de proximité, mais ils se sont essentiellement concentrés sur les intermédiaires de la restauration collective. En effet, les injonctions et les initiatives pour le développement de l'approvisionnement local des cantines scolaires sont l'exemple le plus frappant de la prise de conscience des pouvoirs publics au niveau national, comme au niveau local, de leur capacité à faire évoluer les systèmes alimentaires en faisant changer leurs modes d'approvisionnement (voir chapitres 8 et 9 de cet ouvrage). En France, dans le Programme national pour l'alimentation, la restauration collective est présentée comme « le levier d'action essentiel pour la politique pour l'alimentation », l'intervention se faisant notamment par la mise en place d'outils permettant une meilleure coordination entre les producteurs et les restaurants collectifs, à l'intersection entre la sphère publique et le marché (les initiatives

Agrilocal mises en place dans une trentaine de départements en sont un bon exemple).

Les autres acteurs des systèmes alimentaires sont alors négligés, en particulier ceux qui remplissent des fonctions de distribution permettant la mise à disposition, auprès des consommateurs, de produits alimentaires de proximité.

## **2. Rendre compte du rôle de l'intermédiation**

### **2.1. Les distributeurs, maillons centraux de l'alimentation de proximité**

Un canal de distribution regroupe « l'ensemble des organisations indépendantes qui interviennent dans le processus par lequel les produits ou services sont mis à disposition des consommateurs et des utilisateurs » (Kotler *et al.*, 2006). Ces organisations – les acteurs de la distribution – sont présentes à tous les niveaux de la chaîne alimentaire (stade de gros ou de détail) et regroupent une très grande diversité d'activités (logistique, vente au détail, vente en gros, etc.) et d'organisations économiques (firmes multinationales, PME indépendantes, etc.). Concernant la distribution de détail, on peut ainsi distinguer le commerce de détail en magasin, le commerce hors magasin et les formes ne relevant pas du commerce de détail, comme la vente directe par des grossistes (Binninger, 2013). De la même façon, les acteurs du commerce de gros présentent une très grande diversité d'organisation et d'activités, en fonction de leur position dans les canaux et les filières dans lesquels ils opèrent (Paché et Pardo, 2015).

Malgré cette grande diversité, les acteurs de la distribution peuvent se définir comme ceux dont l'activité principale est la prise en charge de fonctions dites « de distribution ». Selon leur position dans le canal de distribution (plus ou moins proche des producteurs ou des détaillants), ainsi que de la nature des produits commercialisés, ces fonctions et la façon dont elles sont remplies pourra différer. On peut néanmoins en distinguer trois grands types : les fonctions transactionnelles, relationnelles et expérientielles (Dioux et Dupuis, 2009). Les premières correspondent aux opérations permettant la mise à disposition d'un produit ou service pour un utilisateur (achat et approvisionnement, stockage, transport et répartition, ainsi que de conditionnement des produits). Les fonctions relationnelles désignent l'ensemble des actions qui visent à créer un partenariat durable

entre distributeurs et fournisseurs, ou entre distributeurs et consommateurs. Enfin, les fonctions expérientielles sont les actions qui permettent au consommateur de vivre une expérience (ludique, hédonique, etc.) lors de la fréquentation d'un point de vente. La prise en charge de ces fonctions confère ainsi aux acteurs de la distribution un rôle de facilitateurs des échanges entre amont et aval des filières, en permettant de combler les séparations spatiales, temporelles, informationnelles et de propriété entre producteurs et consommateurs (Filser *et al.*, 2001).

La focalisation de l'attention sur le développement des circuits courts a conduit à négliger ces acteurs. Pourtant, plusieurs auteurs, à l'image de Christy et Scandella (2011), soulignent l'importance des savoir-faire des distributeurs et, en particulier, le rôle de certains intermédiaires dans l'identification d'une offre locale. Ils mettent notamment en avant leur capacité à agréger une offre alimentaire parfois atomisée sur un territoire, en lien avec leur faculté à rendre « fonctionnelle » (Praly *et al.*, 2014) la proximité géographique entre producteurs et consommateurs. Les distributeurs peuvent aussi contribuer à recréer une proximité organisée entre ces derniers (Fonte, 2006), à travers des animations réalisées par les producteurs en magasin, des dépliants, des photos, etc. Enfin, certains distributeurs, particulièrement les commerces de petite taille et indépendants, peuvent occuper un rôle central dans le maintien de l'activité de communes rurales par exemple (Delfosse, 2012). Il peut cependant être souligné qu'un tel type de commerce tend progressivement à disparaître, et ce malgré l'intérêt renouvelé des consommateurs pour le commerce artisanal (Vandercammen et Jospin-Pernet, 2010).

On constate par ailleurs que, s'appuyant sur l'intérêt croissant des consommateurs et des pouvoirs publics, de nombreux acteurs de la distribution affichent leur positionnement en faveur de l'alimentation de proximité. En effet, on assiste à la multiplication d'initiatives portées par des distributeurs, du stade de détail comme de gros, mettant en avant un approvisionnement de proximité. Si une partie de ces initiatives est portée par des acteurs « historiques » de la distribution alimentaire, de nouveaux acteurs émergent. Ainsi, dans les enseignes de grande distribution généraliste, les initiatives de développement d'un approvisionnement local et direct se multiplient (Lyon *et al.*, 2003; Aubril, 2010; Abatekassa et Peterson, 2011; Christy et Scandella, 2011; Bachelier, 2014) et, par exemple, la photo du producteur en magasin est souvent utilisée comme un moyen de recréer un lien avec le producteur (Praly *et al.*, 2014). L'initiative « Saveurs du coin », montre également que cette



participation de la grande distribution à la relocalisation de l'alimentation peut se fonder sur l'existence de partenariats avec des acteurs de la société civile (Buclet et Debuissin, 2015).

De « nouveaux » acteurs de la distribution apparaissent également, revendiquant un approvisionnement presque exclusivement local. C'est le cas notamment de l'enseigne O'Tera du Sart, qui a ouvert plusieurs magasins dans la banlieue lilloise. De la même façon, l'ouverture, par le groupe coopératif InVivo de magasins Frais d'ici dans les banlieues de Toulouse et de Dijon, traduit l'implication des acteurs de la production agricole dans le secteur de la distribution de proximité. Ces acteurs étaient déjà impliqués dans la distribution alimentaire, O'Tera ayant été fondé par un membre de la famille Mulliez (à l'origine de l'enseigne de distribution Auchan), quand le groupe InVivo possède la filiale Gamm Vert, qui propose déjà une offre de produits locaux. Par ailleurs, dans le secteur du commerce de gros, on observe aussi des initiatives en faveur d'un approvisionnement de proximité. Ainsi, le groupe Creno prévoit « l'accélération du développement commercial du réseau basé sur des circuits courts », ces derniers étant définis comme un rayon d'approvisionnement inférieur à 150 km du lieu de vente. De la même façon, l'une des succursales régionales du groupe Pomona, Terre Azur Bourgogne Franche-Comté, propose, sur son site Internet, des « fruits et légumes frais issus des meilleurs terroirs et de la production locale ».

Ainsi, la présence des acteurs de la distribution sur les territoires et les fonctions particulières qu'ils remplissent en lien avec l'approvisionnement alimentaire, sont en mesure de leur conférer un rôle central au sein de dispositifs favorisant l'alimentation de proximité. Nous nous interrogeons donc sur la façon dont les acteurs de la distribution sont perçus, ou se positionnent, en matière d'alimentation de proximité, ainsi que sur la manière dont ils peuvent être intégrés à des dispositifs en lien avec l'alimentation de proximité. Pour tenter de répondre à ces questions, nous avons réalisé une série d'enquêtes auprès d'acteurs divers : acteurs publics, associations, organismes professionnels de la distribution, etc.

## 2.2. Matériel et méthode

Cette contribution s'appuie sur dix-huit entretiens réalisés entre les mois de février et mars 2015. Des acteurs ont été rencontrés à la fois au niveau régional (Auvergne) et au niveau national. Le choix des acteurs

a été fait au regard de leur potentiel d'action sur les circuits alimentaires de proximité. Les services (généraux et déconcentrés) du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF) ont été sollicités, car ils sont à l'origine de la politique nationale de l'alimentation, ainsi que les conseils régional et départemental, car ils peuvent porter des politiques agricoles ou alimentaires favorisant les circuits alimentaires de proximité. Nous avons également rencontré les chambres consulaires, car elles peuvent être impliquées dans la distribution de produits alimentaires. Certains représentants de syndicats professionnels de la distribution ont été intégrés à l'étude, du fait de leur lien direct avec ces derniers. Des associations de développement agricole ou territorial ont également été impliquées, en raison de leurs projets liés à la promotion de l'alimentation de proximité. Enfin, des grossistes ou représentants d'un réseau de grossistes ont été interrogés pour bénéficier d'une vision directe du secteur de la distribution. Les acteurs logistiques, qui font pourtant partie intégrante de la distribution alimentaire, n'ont pas pu être interrogés dans le cadre de cette étude. Le tableau 1 présente les types d'acteurs rencontrés, ainsi que leur répartition.

**Tableau 1. Les acteurs rencontrés**

Type d'acteur	Services de l'État	Collectivités territoriales	Organismes et syndicats professionnels de la distribution	Associations	Distributeurs (grossistes)
Nombre d'acteurs rencontrés	2	2	7	5	2

Les entretiens semi-directifs réalisés visaient à saisir les enjeux identifiés par ces acteurs en matière d'alimentation de proximité, ainsi que ceux liés au renouvellement des processus de gouvernance alimentaire. Le guide d'entretien était construit de façon à relever la façon dont les acteurs interrogés abordaient les différentes notions.

### **3. Les distributeurs : des acteurs méconnus mais indispensables ?**

Les entretiens ont montré que les acteurs de la distribution ne sont pas associés de façon systématique à l'alimentation de proximité. Ce constat peut notamment s'expliquer par une mauvaise connaissance des distributeurs, alors que certains savoir-faire spécifiques leur ont été reconnus par les acteurs rencontrés. Plusieurs freins à leur intégration

à une gouvernance alimentaire territoriale ont été identifiés, relevant notamment d'interactions limitées avec les acteurs de la distribution pour les acteurs publics, ainsi que d'une difficulté de ces derniers à se positionner face aux distributeurs : certains se considèrent comme des « médiateurs » des échanges autour de l'alimentation, alors que d'autres s'estiment peu concernés par le secteur de la distribution et ses préoccupations. Enfin, les entretiens ont montré la difficulté, pour les acteurs rencontrés, à s'approprier une notion telle que la gouvernance alimentaire territoriale, souvent considérée comme trop abstraite.

### **3.1. Des distributeurs mal connus et peu intégrés dans les initiatives locales, mais aux savoir-faire reconnus**

Lorsqu'ils sont interrogés sur les projets existants autour de la relocalisation de l'alimentation, les acteurs rencontrés ne citent pas d'initiatives intégrant des distributeurs. Au contraire, celles citées en priorité concernent, soit des projets d'approvisionnement local de la restauration collective (groupements d'achat, plateformes physiques ou virtuelles, etc.), soit des projets menés par des associations locales, pour les acteurs rencontrés en Auvergne (diagnostics alimentaires, projets de livraison de paniers à domicile, par exemple).

La majeure partie des personnes interrogées assimile les acteurs de la distribution à la grande distribution alimentaire. Les autres types de distributeurs, comme les artisans-commerçants, sont rarement envisagés spontanément. Cette vision restreinte des acteurs de la distribution peut être à l'origine d'*a priori* négatifs sur leur rôle en matière d'alimentation de proximité. En effet, certains acteurs interrogés soulignent une « escroquerie » de la part de la grande distribution lorsque des magasins mettent en rayon des produits locaux, ou encore, la volonté des enseignes de « redorer [leur] blason » par ce type de stratégie. Néanmoins, malgré cette focalisation initiale sur la grande distribution, les grossistes sont évoqués, par certains des acteurs interrogés (syndicats professionnels, acteur public, association), comme pouvant contribuer au développement de l'alimentation de proximité sur les territoires. Enfin, il faut noter que plusieurs acteurs (acteurs publics et organismes professionnels) associent les sociétés de restauration collective à des distributeurs.

Ainsi, bien que les distributeurs soient souvent identifiés comme des acteurs pouvant être intégrés à des initiatives en faveur de l'alimentation de proximité, ils ne sont pas spontanément reconnus, par les acteurs rencontrés, comme des porteurs de projets en la matière. L'assimilation des distributeurs à la grande distribution principalement, ou encore, aux sociétés de restauration collective, témoigne d'une faible connaissance du secteur, confirmée par plusieurs acteurs rencontrés.

Certains acteurs soulignent qu'ils ne connaissent pas le fonctionnement de la distribution : « On n'y pense pas forcément, on ne sait pas comment c'est organisé. » Le métier de grossiste semble particulièrement visé par cette affirmation, puisqu'il est « méconnu » et « pas visible ».

L'interconnaissance entre l'amont et l'aval des filières agroalimentaires semble également poser problème. Ainsi, au même titre qu'ils ne connaissent pas les distributeurs, certains acteurs soulignent que des distributeurs (types grandes surfaces alimentaires) ou restaurateurs n'auraient pas la connaissance de l'offre locale disponible sur leur territoire, et ce malgré l'existence d'outils, tels que des annuaires de producteurs, des plateformes virtuelles ou physiques de mise en relation entre producteurs, transformateurs, clients, etc.

Malgré le manque de reconnaissance de la légitimité des acteurs de la distribution en matière d'alimentation de proximité, les acteurs rencontrés reconnaissent presque unanimement les savoir-faire et compétences qui leur confèreraient une position privilégiée pour y contribuer. Concernant les grossistes, l'un des organismes professionnels (des détaillants) leur reconnaît un savoir-faire spécifique, car ils seraient en mesure d'approvisionner « tous les segments de marchés territoriaux » : restauration collective, e-commerce, grandes et moyennes surfaces, etc.

Un autre représentant d'organisme professionnel (ne représentant pas les grossistes) qualifie les grossistes d'acteurs « essentiels », car ils sont spécialisés dans la logistique, un « point de blocage absolu » en matière d'alimentation de proximité. Par ailleurs, la position d'intermédiaire et leur présence sur l'ensemble du territoire confèreraient aux détaillants des avantages pour la valorisation de produits locaux. Ainsi, pour l'un des acteurs enquêtés, le détaillant est celui qui détient une part de la connaissance sur la demande, du fait de son contact direct avec le consommateur. C'est en cela qu'il est considéré comme un interlocuteur privilégié par certains acteurs, pour atteindre le consommateur plus efficacement.

Au-delà de ces savoir-faire, pour l'un des représentants de la distribution, les détaillants seraient « des acteurs forts pour favoriser l'alimentation de proximité » du fait de leur implantation sur la quasi-totalité du territoire français (y compris dans des zones reculées), sous des formats divers : de l'hypermarché au petit commerce de proximité. Ainsi, il serait « facile [...] de mettre en avant des produits locaux », y compris pour les petits commerces, bien que ces derniers ne puissent pas multiplier à l'envi le nombre de références proposées (notamment car ils sont bien souvent contraints par leur statut juridique, qui limite leurs possibilités d'approvisionnement local). De plus, les commerçants indépendants ou les artisans-commerçants sont reconnus par certains comme étant « à la première place » et « légitimes » lorsqu'il s'agit d'alimentation de proximité, du fait de leur marge de manœuvre plus importante en matière d'approvisionnement. Un organisme professionnel souligne également leur « positionnement structurant sur le territoire », les artisans-commerçants pouvant contribuer à maintenir de la vie dans certains bourgs ruraux.

Une telle reconnaissance du savoir-faire de certains distributeurs contraste avec la véritable prise en compte de ces acteurs. Ainsi, certains freins semblent se poser à l'implication des distributeurs en matière d'alimentation de proximité.

### **3.2. Les freins à la prise en compte des distributeurs dans la gouvernance alimentaire territoriale**

Plusieurs acteurs soulignent la nécessité de ne pas négliger la concurrence entre les distributeurs eux-mêmes, celle-ci pouvant constituer un frein à leur coopération. Cette question est centrale dans la perspective d'une gouvernance alimentaire qui intégrerait les acteurs de la distribution. Les exemples cités concernent les concurrences entre artisans et supermarchés, mais aussi entre producteurs en vente directe et petits commerces par exemple. En effet, si les relations entre fournisseurs et distributeurs ne sont pas toujours aisées, les relations entre distributeurs peuvent aussi s'avérer concurrentielles. Par exemple, l'un des grossistes rencontrés n'envisage tout simplement pas d'échanger avec d'autres types de distributeurs : « Comment construire, et quoi, avec eux ? » Toutefois, le rôle des grossistes émerge particulièrement par rapport à ces questions, du fait de leur positionnement à l'interface entre les acteurs du détail.

Par ailleurs, certains acteurs de la distribution rencontrés ont tendance à adopter une logique de filière dans leurs propos. En effet, ils se positionnent comme des acteurs uniquement marchands, en interaction seulement avec les autres acteurs des filières de production. De fait, ils en négligent d'autres présents sur un même territoire, pourtant parties-prenantes du renouvellement des processus de gouvernance alimentaire. Cette vision peut être un frein au dialogue entre tous ces acteurs de l'alimentation. Les interactions avec les acteurs publics, en particulier, semblent difficiles du point de vue des acteurs de la distribution. L'un de leurs représentants exprime par exemple sa réticence à échanger avec eux. Pour lui, « la gouvernance, elle se fait entre fournisseurs et clients. L'institutionnel n'a rien à voir là-dedans ! ». De plus, pour des acteurs de la distribution et l'un des organismes professionnels enquêté, l'alimentation de proximité et les produits locaux peuvent faire l'objet d'une « simplification facile » de la part des élus, qui auraient tendance à envisager les circuits alimentaires de façon « minimaliste », c'est-à-dire en négligeant les acteurs de l'intermédiation entre producteurs et consommateurs (ou « maillons de la filière »). Ainsi, la volonté politique affirmée en faveur de l'alimentation de proximité relèverait donc plus d'une récupération politique du sujet, plutôt que de la réalité du secteur agroalimentaire. Selon les personnes enquêtées, cela se traduit particulièrement au sein des projets d'approvisionnement local de la restauration collective, portés par les pouvoirs publics.

Contrairement aux distributeurs et représentants de la distribution interrogés, les acteurs publics rencontrés semblent envisager plus facilement la coopération avec les distributeurs. Deux acteurs publics interrogés se positionnent ainsi en tant que « médiateurs » des échanges autour de la gouvernance alimentaire territoriale, et expriment leur volonté de faciliter le dialogue entre acteurs de la production et de la distribution alimentaire, dont les rapports sont qualifiés d'« extrêmement difficiles ».

Malgré ce positionnement, quelques acteurs publics estiment que l'identification et la mobilisation des distributeurs, dans le cadre de rencontres ou de projets divers, ne font pas partie de leurs missions, mais relèvent plutôt des compétences des organismes professionnels de la distribution. Ces derniers devraient être en mesure de transmettre le message à leurs entreprises ou adhérents, lorsqu'ils s'estiment concernés par une problématique donnée. En lien avec cela, des distributeurs expriment leur sentiment d'être « régulièrement mis de côté » dans le cadre

des réflexions menées par les pouvoirs publics. L'artisanat semble être particulièrement touché, puisque plusieurs interlocuteurs (organismes professionnels, syndicats) s'accordent à dire que les artisans-commerçants sont généralement peu associés aux démarches de valorisation des produits locaux. Cela est peut-être dû au faible poids que représente l'artisanat dans la distribution en général, mais aussi à sa représentation limitée au sein de certaines instances régionales d'échange (notamment les **comités régionaux de l'Alimentation**). La situation est identique pour les grossistes, dont le métier méconnu semble pourtant essentiel aux acteurs enquêtés.

L'un des acteurs publics interrogés souligne cependant le fait que, les circuits courts ne constituant pas l'essentiel de la distribution de proximité, il est essentiel de prendre en compte les distributeurs dans les réflexions sur l'alimentation. Ces derniers peuvent en effet représenter un point d'articulation entre circuits courts et circuits longs au sein des systèmes alimentaires, voire entre systèmes dits conventionnels et alternatifs.

### **3.3. Vers une gouvernance alimentaire territoriale ? Le point de vue de la distribution**

La gouvernance alimentaire territoriale semble correspondre à un concept purement théorique et certains acteurs (publics et représentants de la distribution) l'expriment nettement : « C'est une notion théorique et on est dans le concret. » Cette notion n'est donc pas véritablement intégrée par les acteurs rencontrés, alors même qu'elle est mobilisée dans certains dispositifs publics (comme les projets alimentaires territoriaux du MAAF) et dans le discours scientifique. Ainsi, plusieurs acteurs enquêtés disent ne pas connaître ce terme, expriment le fait qu'il s'agit uniquement d'un « terme à la mode » voué à disparaître, ou affirment que la gouvernance alimentaire territoriale n'existe pas. La seule instance jusqu'ici envisagée comme relevant de cette gouvernance par certains acteurs (services de l'État, collectivités, association) est le **comité régional de l'Alimentation (CRALIM)**. Cependant, l'un des représentants de la distribution rencontrés s'oppose à cette vision, en expliquant qu'il s'agit uniquement de « l'évocation d'actions collectives » et non de gouvernance. Un organisme professionnel confirme cette vision en expliquant qu'il n'y a « pas vraiment de gouvernance, le conseil régional et la DRAAF réunissent des acteurs, mais sans projet structurant ».

Pour l'un des acteurs de la distribution, il y aurait peu d'intérêt à vouloir trop « formaliser » les échanges entre acteurs des systèmes alimentaires à travers une instance de gouvernance alimentaire dédiée, car elle n'apporterait que peu de changements. Ainsi, alors que plusieurs acteurs, hors distributeurs, s'attachent à identifier un dispositif semblable à une instance de gouvernance alimentaire territoriale comme le CRALIM, les distributeurs rencontrés ne semblent pas voir la nécessité d'un tel dispositif.

Enfin, la question de l'échelle pertinente pour une gouvernance alimentaire territoriale divise les acteurs qui l'évoquent : les acteurs publics ont tendance à envisager un échelon local (communes et intercommunalités) pour y travailler, tandis que le niveau régional leur semble « un peu éloigné du concret ». Au contraire, pour certains acteurs de la distribution interrogés, grossistes régionaux ou représentants de la grande distribution, il faudrait « limiter les micro-projets » qui les évincent nécessairement. L'un des représentants de la distribution estime qu'il n'y a pas d'intérêt à envisager une instance de gouvernance alimentaire à l'échelle locale, car certaines problématiques alimentaires ne peuvent s'envisager qu'à l'échelle nationale, comme l'éducation à l'alimentation. Une telle affirmation fait écho au fonctionnement des grands groupes de distribution alimentaire, qui gèrent bien souvent leurs approvisionnements au niveau national et de façon intégrée.

Ainsi, les visions diffèrent, entre distributeurs et acteurs publics, quant aux processus de gouvernance à mettre en œuvre pour favoriser les échanges entre acteurs de l'alimentation, dévoilant en partie les conflits de représentation et les jeux de pouvoir à l'œuvre dans le renouvellement des formes de gouvernance alimentaire territoriale.

## **4. Intégrer les distributeurs dans une gouvernance alimentaire territoriale**

Le fait que la majeure partie des personnes rencontrées assimile les acteurs de la distribution de produits alimentaires sur les territoires à la grande distribution, peut être à l'origine de réticences à s'associer avec les distributeurs. Ces derniers sont en effet perçus comme des acteurs privés possédant une stratégie forte, couplée à un mode de gestion essentiellement orienté vers la défense des intérêts privés, le profit et la compétitivité. C'est particulièrement le cas pour la grande distribution,



qui fonctionne selon un modèle basé sur la centralisation des achats et la massification des flux de produits (Pouzenc, 2012). Les acteurs de la distribution ne sont donc pas toujours positionnés ni perçus en tant qu'acteurs du territoire. De fait, les stratégies mises en place pour proposer des produits locaux, qui inscrivent les distributeurs dans des circuits de proximité, sont essentiellement considérées comme opportunistes et sans véritable objectif de développement du territoire, limitant les possibilités d'émergence de partenariats entre pouvoirs publics et distributeurs.

Le fait que certains acteurs publics n'envisagent pas de solliciter eux-mêmes les distributeurs, dans le cadre de projets alimentaires, mérite d'être souligné. Cela peut être lié, d'une part, à la méconnaissance constatée du secteur de la distribution par les acteurs et, d'autre part, au fait que l'alimentation constitue un champ d'action nouveau pour les politiques, nécessitant l'adoption de positionnements stratégiques de la part des collectivités. Celles-ci, bien qu'elles s'orientent progressivement vers des stratégies alimentaire de proximité, ne semblent pas encore se poser la question de l'efficacité et de l'élargissement de cette dynamique à l'ensemble des acteurs des systèmes agroalimentaires (Lamine, 2014). La méconnaissance réciproque qui a pu être observée entre acteurs publics et de la distribution peut également traduire une absence de proximité organisée entre acteurs. Praly *et al.* (2014) indiquent que la dimension relationnelle de la proximité entre producteurs et consommateurs n'est pas toujours transmise par les distributeurs. Ainsi, la persistance de certains acteurs (hors distribution) à ne pas intégrer de distributeurs au sein de projets alimentaires peut résulter d'une faible proximité identitaire (Hérault-Fournier *et al.*, 2014) entre les acteurs interrogés et ceux qu'ils assimilent aux distributeurs. Cette proximité limitée peut témoigner de l'absence de valeurs partagées entre ces types d'acteurs.

La reconnaissance du savoir-faire des acteurs de la distribution par les acteurs rencontrés est l'un des points clés ressortant des entretiens réalisés. Comme Clarke et Banga (2010) ou Delfosse (2012), quelques acteurs ont souligné le rôle central de certains distributeurs dans le développement territorial. Cela traduit une reconnaissance de la fonction économique de ces distributeurs dans les territoires. De plus, les ressources organisationnelles et logistiques des distributeurs ont été repérées plusieurs fois par les acteurs rencontrés, ce qui rejoint les propositions de Praly *et al.* (2014) concernant la capacité des distributeurs à « activer » la proximité géographique entre producteurs et consommateurs.

Dans ce cas, ce sont les fonctions transactionnelles et relationnelles des distributeurs qui peuvent contribuer à recréer de la proximité.

La vision tranchée sur l'intérêt et l'utilité des dispositifs de gouvernance alimentaire territoriale, que portent les acteurs de la distribution et les acteurs publics, traduit des divergences dans leur façon de les concevoir. En effet, les réticences de certains distributeurs peuvent provenir d'une conception très formelle des dispositifs publics, qui ne leur laisseraient que peu de marge de manœuvre. Des dispositifs plus partenariaux entre les acteurs des systèmes alimentaires, à l'exemple des marques collectives, pourraient constituer des cadres plus souples pour envisager des processus de gouvernance alimentaire territoriale.

L'identification de plusieurs freins à la coopération entre acteurs de l'alimentation au sein d'un même territoire a conduit à soulever une compétition entre circuits courts et circuits longs de commercialisation. Cette concurrence s'observe majoritairement dans le cas des artisans-commerçants, dont certains se sentent concurrencés par la diversification des exploitations agricoles, qui permet aux agriculteurs de prendre en charge la transformation et la commercialisation de leurs productions. La légitimité des artisans-commerçants peut être remise en question par l'apparition de tels systèmes en circuits courts, puisqu'elle repose sur un savoir-faire bien spécifique ; par exemple, pour la découpe de la viande. Ces constats interrogent les possibilités d'articulations entre circuits courts et circuits faisant intervenir des distributeurs. C'est une question particulièrement vive au regard des politiques mises en œuvre par les pouvoirs publics ; certaines politiques de soutien à la diversification des exploitations agricoles peuvent agir en la défaveur des artisans-commerçants, dont le savoir-faire n'est alors pas reconnu. Ainsi, la gouvernance de l'alimentation questionne la coordination d'intérêts divergents autour de l'enjeu alimentaire (avec des concurrences fortes entre acteurs privés en matière d'accès au marché et de captation de la valeur), mais également la cohérence entre des initiatives publiques au niveau territorial (par exemple, l'arbitrage entre l'installation de plate-formes de distribution de produits locaux ou le soutien à des entreprises locales).

Enfin, les limites des circuits courts et la volonté de certains politiques de ne pas négliger les acteurs de la distribution, traduisent une prise de conscience de la nécessité d'orienter les modèles de développement des systèmes alimentaires vers une hybridation des logiques publiques et privées en matière d'alimentation. Plus largement, ce constat peut

être étendu à une nécessaire hybridation entre modèles de systèmes alimentaires, conventionnels ou alternatifs, relevée par plusieurs auteurs (Sonnino et Marsden, 2006 ; Fournier et Touzard, 2014 ; O'Neill, 2014). L'hybridation fait écho à l'opposition de principe qui existe parfois entre systèmes alimentaires conventionnel et alternatif, particulièrement vis-à-vis des distributeurs, qui sont spontanément associés au premier.

## Conclusion

Ce travail a permis d'identifier la façon dont les acteurs de la distribution sont perçus par rapport à la problématique de l'alimentation de proximité. Les entretiens ont tout d'abord mis en évidence une mauvaise interconnaissance entre les acteurs des systèmes alimentaires, aussi bien entre distributeurs qu'avec les autres acteurs, particulièrement publics. Ensuite, la reconnaissance des savoir-faire des distributeurs par d'autres types d'acteurs a été quasi unanime et pourrait constituer un moyen de favoriser les échanges entre acteurs. Par ailleurs, la gouvernance alimentaire territoriale reste à considérer comme une thématique émergente du fait de sa faible appropriation par les acteurs interrogés. C'est également une notion qui reste ambiguë, car le fait même qu'elle soit majoritairement portée par des acteurs publics ou des chercheurs peut entraîner une méfiance de la part d'acteurs privés, comme les distributeurs, donc des difficultés à se l'approprier. Enfin, il semble nécessaire que la perception des acteurs de la distribution évolue vers une reconnaissance de leur rôle dans les territoires, afin d'être en mesure de contribuer à l'émergence d'une gouvernance alimentaire territoriale.